

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = **21€** de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.





Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Fondation du patrimoine – Délégation Bretagne
BP 70289
75867 PDC PARIS 18
02 99 30 62 30
bretagne@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur    



COMMUNE DE LE FOLGOËT

2 Rue du Verger
29260 LE FOLGOËT
02 98 83 01 92
contact@lefolgoet.fr
www.lefolgoet.fr
Suivez-nous sur 



► Les partenaires de la Fondation du patrimoine



FONDATION

DU
PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration de

La basilique Notre-Dame Le Folgoët

Finistère

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © CAP Culture Patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur

www.fondation-patrimoine.org

► Ensemble, restaurons l'un des joyaux architectural breton !

◆ ◆ LE PROJET DE RESTAURATION

En 2023, une étude diagnostique a permis de dresser un état des lieux complet des travaux pour parer aux problèmes d'ordre sanitaire immédiats, mais aussi aborder sa valorisation extérieure et intérieure à moyen et long terme. En novembre 2023, la tempête Ciaran a accéléré les dégradations sur la tour nord. Consolidée dans l'urgence, elle nécessite désormais une restauration complète. Des travaux d'assainissement doivent également être menés pour préserver l'édifice aujourd'hui très humide ainsi que des travaux importants de maçonnerie sur les façades sud et ouest. Si aucune intervention n'est réalisée, c'est tout l'ensemble qui va se fragiliser avec un gros risque de perte des décors intérieurs et extérieurs.

La collégiale, avec les subsistances de son enclos, est bordée par une fontaine miraculeuse à son extrémité orientale, et un calvaire au sud vient marquer la limite d'avec la voirie.

Edifice majeur de l'architecture gothique, la basilique est l'un des premiers monuments historiques classés par Prosper Mérimée en 1840, c'est dire son importance dans le paysage architectural national.

◆ ◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Eglise gothique de style flamboyant, sa construction est décidée sous le règne de Jean IV, duc de Bretagne, et s'achève sous le règne de son fils Jean V en 1423. Anne de Bretagne s'y est rendue à plusieurs reprises, renforçant ainsi sa popularité.

Victime d'incendies et de dégradations durant la période révolutionnaire, elle a néanmoins conservé son incroyable jubé et un riche mobilier. Transformée en grange au début du XIX^e siècle puis rachetée par une dizaine d'habitants en 1810, la basilique va ensuite connaître plusieurs phases de restauration qui lui donneront son aspect actuel. Haut lieu de pèlerinage et de prière, elle est, encore aujourd'hui, très visitée et témoigne d'une riche histoire au fil des siècles.

◆ ◆ LA MOBILISATION

Ce projet de restauration rentre dans un cadre plus global de valorisation des abords avec la restauration du bâtiment Colbert et la réflexion sur les aménagements paysagers autour de la basilique. C'est tout un ensemble cohérent qui est en projet afin de faciliter les circulations piétonnes autour du monument et de valoriser ce lieu aujourd'hui très fréquenté. En été, des visites sont proposées par la SPREV et tous les ans, début septembre, le pardon du Folgoët accueille près de 15 000 pèlerins pour les célébrations religieuses en partenariat avec la paroisse et les associations locales. C'est donc une véritable dynamique qui est déjà engagée et qui sera renforcée par l'écriture prochaine d'un projet concerté de valorisation culturelle.

Montant des travaux	1 320 000 €
Objectif de collecte	70 000 €
Début des travaux	2025

Basilique Notre-Dame du Folgoët © CAP Culture Patrimoine



► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la basilique Notre-Dame du Folgoët

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/101385

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

La basilique Notre-Dame du Folgoët

Le montant de mon don est de

80 € 100 € 200 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
	Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
	Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
	Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.			

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

